



**Convention sur l'élimination  
de toutes les formes  
de discrimination à l'égard  
des femmes**

Distr. générale  
28 mars 2011  
Français  
Original: anglais

**Commission économique pour l'Europe**

**Réunion des Parties au Protocole sur les registres  
des rejets et transferts de polluants à la Convention  
sur l'accès à l'information, la participation du public  
au processus décisionnel et l'accès à la justice  
en matière d'environnement**

Première session  
Genève, 20-22 avril 2010

**Rapport de la première session de la Réunion des Parties au  
Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction.....	1–7	3
I. Questions organisationnelles.....	8–14	3
A. Constitution de la Réunion des Parties et ouverture de la session.....	8	3
B. Élection du Président.....	9	4
C. Adoption de l'ordre du jour.....	10	4
D. Adoption du règlement intérieur.....	11	4
E. Élection des vice-présidents et autres membres du Bureau.....	12–14	
II. État de la ratification du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants.....	15	5
III. Évaluations générales.....	16–19	5
IV. Procédures et mécanismes visant à faciliter la mise en œuvre du Protocole.....	20–32	6
A. Examen du respect des dispositions, y compris la composition du Comité d'examen.....	20–22	6
B. Arrangements financiers.....	23–27	6
C. Création du Groupe de travail des Parties au Protocole.....	28	7

D.	Établissement des rapports exigés en application du Protocole.....	29–31	7
E.	Désignation des correspondants .....	32	7
V.	Programme de travail et fonctionnement du Protocole .....	33–39	8
A.	Procédures d'élaboration, d'adoption et de suivi des programmes de travail, y compris le programme de travail pour 2011-2014.....	33–34	8
B.	Financement du programme de travail pour 2011-2014.....	35–37	8
C.	Autres questions relatives au programme de travail pour 2011-2014.....	38–39	8
VI.	Renforcement des capacités, assistance technique et sensibilisation .....	40–47	9
A.	Besoins et priorités en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique .....	40–43	9
B.	Outils d'information .....	44–46	9
C.	Autres mesures .....	47	10
VII.	Évolution de la situation et corrélations pertinentes .....	48–53	10
A.	Synergies entre le Protocole, la Convention d'Aarhus et d'autres accords multilatéraux pertinents relatifs à l'environnement .....	48–49	10
B.	Évolution mondiale et régionale en ce qui concerne les questions relatives aux registres des rejets et transferts de polluants.....	50–53	10
VIII.	Déclaration de Genève .....	54–55	11
IX.	Segment de haut niveau .....	56–64	11
A.	Progrès, possibilités et difficultés liés au développement de registres des rejets et transferts de polluants.....	58–60	12
B.	Initiatives régionales et mondiales visant à promouvoir l'élaboration de registres des rejets et transferts de polluants.....	61–64	15
X.	Élection des membres du Comité d'examen .....	65	17
XI.	Date et lieu de la deuxième session ordinaire .....	66	17
XII.	Questions diverses .....	67–68	17
XIII.	Adoption du rapport.....	69	18

## Introduction

1. La première session de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants) à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) s'est tenue du 20 au 22 avril 2010 au Palais des Nations, à Genève.
2. Les délégations des Parties au Protocole ci-après ont participé à la session: Allemagne, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse et Union européenne (UE).
3. Des représentants de 10 États signataires (Arménie, Autriche, Chypre, Géorgie, Grèce, Irlande, Italie, Pologne, République de Moldova et Ukraine) et d'un autre État de la région de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (Biélorus) ont également participé à la session.
4. Une délégation d'un État membre des Nations Unies extérieur à la région de la CEE, le Mexique, a aussi participé à la session.
5. Des représentants du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont participé à la session.
6. Des représentants des centres régionaux pour l'environnement, des centres pour la Convention d'Aarhus et des organisations économiques ont assisté à la session. En outre, les représentants d'organisations internationales, régionales et non gouvernementales de défense de l'environnement ont participé à la session, et beaucoup d'entre eux ont coordonné leurs contributions dans le contexte de l'ECO-Forum européen<sup>1</sup>.
7. De très nombreux participants inscrits, représentant, notamment, les organisations d'entreprises, se sont vu contraints d'annuler leur participation en raison des restrictions sans précédent imposées au trafic aérien dans toute l'Europe à ce moment. Certaines des délégations, dans l'impossibilité de se rendre à Genève ont participé à la session par audioconférence.

## I. Questions organisationnelles

### A. Constitution de la Réunion des Parties et ouverture de la session

8. M. Jan Dusík (République tchèque), Président de la Réunion des Parties à la Convention d'Aarhus, a ouvert la session. La Réunion des Parties au Protocole a approuvé le rapport concernant les pouvoirs de représentation<sup>2</sup> établi par le secrétariat conformément au règlement intérieur, qui a été adopté officiellement au cours de la Réunion. Les Parties

---

<sup>1</sup> Tous les participants sont mentionnés dans la liste définitive des participants, accessible en ligne à l'adresse: [www.unece.org/env/pp:mop1.htm](http://www.unece.org/env/pp:mop1.htm).

<sup>2</sup> Les perturbations majeures du trafic aérien provoquées par l'éruption d'un volcan islandais ont empêché de nombreux délégués de se rendre à Genève. Par la suite, au cours de la session, l'existence d'un quorum a été confirmée, certains délégués étant parvenus à atteindre Genève.

au Protocole ci-après ont soumis des pouvoirs de représentation qui ont été jugés en bonne et due forme: Allemagne, Belgique, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Lettonie, Luxembourg, Norvège, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Suisse.

## **B. Élection du Président**

9. M. Michel Amand (Belgique), dont la candidature avait été proposée par l'Espagne au nom de l'UE et de ses États membres, a été élu Président de la Réunion des Parties. Plusieurs délégations ont félicité M. Amand pour son élection, soulignant le rôle essentiel qu'il avait joué dans le processus préparatoire de la Réunion en tant que Président du Groupe de travail des registres des rejets et transferts de polluants depuis 2007.

## **C. Adoption de l'ordre du jour**

10. La Réunion a adopté par consensus l'ordre du jour de sa session tel qu'il figurait dans l'ordre du jour provisoire annoté (ECE/MP.PRTR/2010/1).

## **D. Adoption du règlement intérieur**

11. La Réunion des Parties au Protocole a adopté par consensus<sup>3</sup> le règlement intérieur de ses sessions et le règlement intérieur de ses organes subsidiaires (ECE/MP.PRTR/2010/L.2, décision I/1), qui avaient été établis par le Groupe de travail des registres des rejets et transferts de polluants.

## **E. Élection des vice-présidents et autres membres du Bureau**

12. Le Président a indiqué que le règlement intérieur prévoyait l'élection d'un bureau constitué d'un président, de deux vice-présidents et de quatre autres membres choisis parmi les représentants des Parties présents à la Réunion (ECE/MP.PRTR/2010/L.2, art. 18, par. 1, et art. 22, par. 1). Il a invité les délégations à présenter les candidatures pour les autres postes du Bureau.

13. Après consultations, la Réunion a élu par consensus les personnalités suivantes comme membres du Bureau jusqu'à la fin de la deuxième session de la Réunion des Parties: M. Lars Petter Bingham (Norvège)<sup>4</sup> et M. Bob Boyce (Royaume-Uni), Vice-Présidents, et M. Jan Marsak (République tchèque), M<sup>me</sup> Carmen Canales (Espagne), M<sup>me</sup> Ingrid Ededahl (Suède) et M<sup>me</sup> Marianne Wenning (UE), en tant qu'autres membres du Bureau, outre le Président.

---

<sup>3</sup> Du fait de l'absence de quorum au début de la Réunion, toutes les décisions ont été adoptées provisoirement dans un premier temps, puis officiellement à la fin de la Réunion, alors que le quorum requis pour les décisions avait été atteint. On trouvera le texte des décisions adoptées dans l'additif au présent rapport (ECE/MP.PRTR/2010/2/Add.1).

<sup>4</sup> En raison des restrictions de voyage aérien mentionnées, M. Bingham a participé à la session par liaison audio; cette participation a été jugée compatible avec les dispositions du paragraphe 1 de l'article 18 du règlement intérieur provisoirement adopté, selon lesquelles les candidats aux postes de vice-président doivent être «présents» à la réunion.

14. S'agissant de la participation possible des organisations non gouvernementales (ONG) aux travaux du Bureau, dont il est question au paragraphe 2 de la décision I/1 sur le règlement intérieur, l'ECO-Forum européen a fait part de son souhait de contribuer aux délibérations du Bureau, et a proposé à cette fin la candidature de M<sup>me</sup> Mary Taylor, Amis de la Terre Europe. La Réunion a pris acte de cette proposition.

## **II. État de la ratification du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants**

15. Le secrétariat a informé la Réunion de l'état de la ratification, de l'acceptation et de l'approbation du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants et de l'adhésion à ce Protocole (ECE/MP.PRTR/2010/3). Il a également communiqué des renseignements concernant les déclarations faites par certaines Parties lorsqu'elles ont déposé leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion. Les délégations des États et des organisations d'intégration économique régionale non encore Parties au Protocole ont eu la possibilité d'informer brièvement la Réunion de leurs projets concernant la ratification, l'acceptation et l'approbation du Protocole ou l'adhésion à cet instrument. Chypre a fait savoir à la Réunion que ses procédures de ratification seraient achevées d'ici à la fin de 2010.

## **III. Évaluations générales**

16. M. Karel Blaha, Vice-Ministre de l'environnement de la République tchèque, a souligné l'importance de l'appui des organisations internationales et de l'assistance technique dans le processus de mise en œuvre du Protocole, relevant par ailleurs l'importance des décisions qui seraient examinées par la Réunion des Parties et des activités en cours au niveau mondial.

17. Au nom de l'UE et de ses États membres, l'Espagne a fait part de sa grande satisfaction à la Réunion des Parties après l'entrée en vigueur du Protocole, le 8 octobre 2009, soit six ans à peine après son adoption, à Kiev, en 2003. Au vu des difficultés considérables que posera la mise en œuvre du Protocole, il est primordial que les Parties respectent les dispositions de cet instrument pour permettre son succès. L'UE et ses États membres se sont engagés à travailler efficacement et dans un esprit de collaboration avec les organisations internationales, les ONG et la société civile, afin que soient mis en place des registres des rejets et transferts de polluants dans tous les pays désireux de promouvoir l'accès à l'information en matière d'environnement. Ils souhaitent partager l'expérience qu'ils ont accumulée dans le contexte de la mise en œuvre du Registre européen des rejets et transferts de polluants – mis en place par le Règlement (CE) 166/2006 du 17 janvier 2006 – une démarche qui les a déjà conduits à soumettre des données sur les émissions des États membres pour 2007 et 2008. Ils comptent sur la ratification du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants par le nombre le plus élevé possible d'États, dans l'espoir que cet instrument devienne un des principaux outils d'information en matière d'environnement à l'échelle mondiale.

18. Le Centre régional pour l'environnement (CRE) a félicité la Réunion des Parties et le Président pour l'entrée en vigueur du Protocole, et a réaffirmé son appui aux pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et aux Pays d'Europe du Sud-Est dans la mise en œuvre du Protocole.

19. L'ECO-Forum européen a également félicité la Réunion pour l'entrée en vigueur du Protocole, et a espéré qu'elle étudierait les candidatures proposées par les ONG pour le Comité d'examen.

## **IV. Procédures et mécanismes visant à faciliter la mise en œuvre du Protocole**

### **A. Examen du respect des dispositions, y compris la composition du Comité d'examen**

20. La Réunion a examiné et adopté par consensus la décision sur l'examen du respect des dispositions (ECE/MP.PRTR/2010/L.3, décision I/2), établi par le Groupe de travail des registres des rejets et transferts de polluants.

21. La Réunion a ensuite abordé la question de l'élection des membres du Comité d'examen. Le secrétariat a communiqué des renseignements sur les candidatures qui avaient été proposées par les Parties au Protocole, y compris celles qui avaient été proposées par un signataire et par diverses ONG, suivant une procédure globalement conforme au paragraphe 4 de l'annexe à la décision sur l'examen du respect des dispositions. Dix candidats étaient en lice, tous ressortissants de pays parties ou signataires. Le Comité ne comprenant que neuf sièges, des consultations présidées par un des vice-présidents de la Réunion des Parties au Protocole ont été organisées dans le but de parvenir à un consensus sur la composition du Comité.

22. Consciente de la nécessité d'appliquer de façon transparente et effective la procédure de désignation des candidats définie dans la décision sur l'examen du respect des dispositions, la Réunion a invité les signataires et les ONG compétentes ou intéressées par les domaines couverts par le Protocole à soumettre leurs propositions de candidatures au secrétariat, qui les publierait sur le site Web du Protocole et les communiquerait aux Parties, ce qui permettrait à ces dernières, entre autres, de prendre dûment en compte ces propositions au moment de présenter leurs candidats. Les signataires et les ONG ont été invités à soumettre leurs propositions en respectant la procédure, en particulier les délais pour la soumission de leurs candidatures, tels que définis au paragraphe 5 de l'annexe à la décision I/2 sur l'examen du respect des dispositions.

### **B. Arrangements financiers**

23. Conformément au paragraphe 2 h) de l'article 17 du Protocole, la Réunion a été invitée à examiner un projet de décision sur les arrangements financiers établi par le Groupe de travail des registres des rejets et transferts de polluants (ECE/MP.PRTR/2010/L.4).

24. Le Président a décrit un certain nombre de solutions disponibles pour résoudre le seul élément du projet de décision pour lequel le Groupe de travail n'avait pas été en mesure de parvenir à un consensus, à savoir le préambule et le paragraphe 9, afférent à la pratique visant à appuyer financièrement la participation des ONG s'occupant de l'environnement aux réunions organisées dans le contexte du Protocole.

25. La Réunion a examiné, révisé et adopté par consensus le projet de décision sur les arrangements financiers (décision I/3).

26. En outre, il a été décidé que la pratique en vigueur dans le contexte de la Convention d'Aarhus, consistant à fournir un appui financier régulier par le biais du Fonds d'affectation spéciale local de coopération technique de la CEE dans le but de faciliter la participation des ONG s'occupant de l'environnement aux réunions organisées dans le contexte de la Convention, s'appliquerait aussi aux réunions organisées dans le contexte du Protocole, sous réserve des fonds disponibles.

27. Suite à la proposition faite par l'Espagne au nom de l'UE et de ses États membres, la Réunion a chargé le Groupe de travail des Parties au Protocole (voir plus loin) d'examiner l'opportunité d'officialiser la pratique visant à accorder un appui financier destiné à faciliter la participation des ONG s'occupant de l'environnement, en se fondant sur l'expérience acquise dans le contexte de la Convention et du Protocole, et de rendre compte à la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole.

### **C. Création du Groupe de travail des Parties au Protocole**

28. La Réunion a examiné et adopté par consensus la décision sur la Création du Groupe de travail des Parties au Protocole (ECE/MP.PRTR/2010/L.5, décision I/4), organe subsidiaire chargé de superviser la mise en œuvre du programme de travail du Protocole entre les sessions de la Réunion des Parties. Le projet de décision avait été établi par le Groupe de travail sur les registres des rejets et transferts de polluants.

### **D. Établissement des rapports exigés en application du Protocole**

29. La Réunion a examiné le projet de décision sur l'établissement des rapports exigés en application du Protocole (ECE/MP.PRTR/2010/L.6), que le Groupe de travail avait établi et auquel il avait joint en annexe un cadre de présentation des rapports sur la mise en œuvre du Protocole à l'intention de chaque Partie.

30. Le secrétariat a appelé l'attention de la Réunion sur les implications, en termes de ressources, du paragraphe 8 a) du projet de décision, qui exigeait la soumission des rapports nationaux dans les trois langues officielles. Une exigence similaire avait été formulée à la première session de la Réunion des Parties à la Convention d'Aarhus en ce qui concerne les rapports nationaux de mise en œuvre de cet instrument. Toutefois, après deux cycles, les Parties à la Convention d'Aarhus étudiaient la nécessité d'allouer des fonds complémentaires pour financer la production des documents dans les trois langues officielles, ou, au contraire, la possibilité de renoncer à produire les rapports dans les trois langues, et cette discussion était toujours en cours. Il a été souligné qu'aucun des secrétariats des autres conventions relatives à l'environnement administrées par la CEE ne produisaient de rapports nationaux dans les trois langues officielles, et qu'en vertu de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels, seul un nombre limité de rapports de mise en œuvre était traduits en anglais de façon informelle sur la base des financements du Fonds d'affectation spéciale de la Convention.

31. La Réunion a décidé de ne pas modifier le texte et a adopté par consensus la décision sur l'application du Protocole (décision I/5). Elle a toutefois pris note du risque de devoir solliciter le Fonds d'affectation spéciale au titre du Protocole pour financer les traductions dans le but de satisfaire à l'obligation découlant du paragraphe 8 a). Elle a par ailleurs décidé de réexaminer sa position à sa deuxième session, sur la base de l'expérience accumulée dans le cadre des activités menées au titre de la Convention d'Aarhus et du Protocole.

### **E. Désignation des correspondants**

32. Le Président a invité les délégations à se référer à la décision I/9 de la Réunion des Parties à la Convention d'Aarhus sur la désignation des correspondants (ECE/MP.PP/2/Add.10). Afin de faciliter les communications concernant des questions se rapportant au Protocole, la Réunion des Parties a invité les Parties, les signataires, d'autres États

intéressés et d'autres parties prenantes concernées à désigner des correspondants pour le Protocole, s'ils ne l'ont pas encore fait.

## **V. Programme de travail et fonctionnement du Protocole**

### **A. Procédures d'élaboration, d'adoption et de suivi des programmes de travail, y compris le programme de travail pour 2011-2014**

33. Conformément au paragraphe 2 c) de l'article 17 du Protocole, la Réunion a examiné et adopté par consensus une décision sur les procédures d'élaboration, d'adoption et de suivi des programmes de travail découlant du Protocole, auquel a été joint en annexe un programme de travail couvrant la période allant jusqu'à la fin de la Réunion suivante des Parties (ECE/MP.PRTR/2010/L.7, décision I/6). Le projet de décision avait été établi pour être soumis à la Réunion des Parties par le Bureau du Groupe de travail des registres des rejets et transferts de polluants à la demande de ce dernier, sur la base d'un projet antérieur établi par le Groupe de travail (ECE/MP.PP/AC.1/2008/2, par. 23-25). Le Président a expliqué les modifications apportées par le Bureau par rapport au projet antérieur.

34. Le secrétariat a expliqué que les coûts estimatifs de base et globaux seraient couverts par le Fonds d'affectation spéciale au titre du Protocole, que les montants de base étaient censés correspondre au minimum requis pour exécuter les travaux et que les montants globaux reflétaient le niveau de soutien financier attendu des Parties. Le secrétariat a indiqué qu'il rendrait compte à chaque session de la Réunion des Parties de la façon dont les fonds seraient dépensés.

### **B. Financement du programme de travail pour 2011-2014**

35. Pour permettre de disposer de données sur les moyens de financer le programme de travail, les Parties, signataires et autres États intéressés ainsi que les organisations d'intégration économique régionale ont été invités à informer la Réunion de leur intention de contribuer aux ressources financières du Protocole au titre du plan de contributions volontaires envisagé dans le projet de décision sur les arrangements financiers, en précisant le montant et, si possible, la date du versement de leur contribution.

36. La Norvège a indiqué qu'elle entendait contribuer, mais elle n'a pas été en mesure de préciser le montant de sa contribution. La Suède prévoyait, à titre provisoire, de verser une contribution de 5 000 dollars É.-U. pour 2010. La République tchèque a indiqué qu'elle verserait 10 000 dollars par an pendant la période 2011-2014. La Suisse prévoyait de verser 20 000 francs suisses par an à partir de 2010. La Lettonie espérait pouvoir verser 1 000 euros en 2010. La France envisageait une contribution de 40 000 dollars par an.

37. La Réunion a pris acte de cette information.

### **C. Autres questions relatives au programme de travail pour 2011-2014**

38. La Réunion des Parties a examiné la nécessité d'établir un plan stratégique compte tenu de la référence qui est faite à un plan de cette nature au paragraphe 9 du projet de décision sur les procédures d'élaboration, d'adoption et de suivi des programmes de travail.



39. Certaines délégations ont souligné qu'un tel plan stratégique devait fixer des objectifs à long terme et des priorités afférentes à ces objectifs. Le Président a relevé que, par sa décision I/6, la Réunion des Parties avait chargé le Groupe de travail des Parties au Protocole d'étudier la nécessité d'un tel plan et, s'il le jugeait nécessaire, de prendre des mesures pour établir un projet pour adoption ultérieure par la Réunion des Parties.

## **VI. Renforcement des capacités, assistance technique et sensibilisation**

### **A. Besoins et priorités en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique**

40. Le secrétariat a donné un aperçu des activités de renforcement des capacités en cours ou prévues, telles qu'elles ont été présentées dans le tableau initialement établi sous les auspices du Groupe de travail des registres des rejets et transferts de polluants, ainsi que des mesures prises pour coordonner les activités<sup>5</sup>. Les délégations ont été invitées à donner des précisions sur ce sujet.

41. Les représentants des Parties, signataires et autres États intéressés, en particulier les représentants des pays en transition, et autres parties prenantes concernées ont fait part de leurs vues sur les priorités et les besoins les plus pressants en matière de renforcement des capacités pour l'établissement de registres des rejets et transferts de polluants. Ce thème a également été abordé au cours du segment de haut niveau, au titre du point 14 de l'ordre du jour.

42. Au nom des ONG présentes, l'ECO-Forum européen a présenté un logiciel développé dans le but de rendre les registres des rejets et transferts de polluants plus simples et plus accessibles. Le logiciel avait été expérimenté avec succès au Kazakhstan.

43. La Réunion a noté que le Groupe de travail des Parties au Protocole lui avait recommandé de charger, à sa première session, le secrétariat d'étudier l'opportunité de mettre en place un mécanisme d'assistance technique en collectant des renseignements et des avis par le biais d'un questionnaire, d'analyser les résultats et de rendre compte au Groupe de travail (ECE/MP.PP/AC.1/2008/2, par. 24 a)). Après examen de cette recommandation, la Réunion a décidé de charger le Bureau d'élaborer ledit questionnaire avec l'appui du secrétariat.

### **B. Outils d'information**

44. Le secrétariat a présenté des outils d'information de nature à favoriser les activités de renforcement des capacités et la sensibilisation concernant le Protocole, tels que PRTR.net et le mécanisme d'échange d'informations de la Convention d'Aarhus.

45. Au nom de l'UE et de ses États membres, l'Espagne a souligné qu'il était important de développer des outils électroniques de transmission de l'information, indiquant que l'utilisation de ces instruments avait grandement facilité le recueil des rapports de mise en œuvre des Parties et amélioré l'accès du public à l'information en matière d'environnement. La création d'un format commun de collecte des rapports de mise en œuvre serait particulièrement utile. L'UE et ses États membres proposaient de partager leur expérience s'agissant de l'élaboration et du développement d'un tel système.

<sup>5</sup> Voir: <http://apps.unece.org/ehlm/pp/NIR/PRTRreports.asp>.

46. Le Président a invité les Parties et les autres parties prenantes à promouvoir l'utilisation de ces instruments.

### **C. Autres mesures**

47. Le secrétariat a informé la Réunion de l'évolution du projet de la CEE-ONU visant à modéliser le coût de l'établissement de registres des rejets et transferts de polluants conformément aux dispositions du Protocole. Les représentants des Parties, des signataires et autres États intéressés et parties prenantes concernés ont présenté des informations complémentaires sur ces activités. La Réunion a pris acte de ces mesures et a témoigné de son soutien à leur égard.

## **VII. Évolution de la situation et corrélations pertinentes**

### **A. Synergies entre le Protocole, la Convention d'Aarhus et d'autres accords multilatéraux pertinents relatifs à l'environnement**

48. Le secrétariat a communiqué des informations sur les activités en cours ou prévues au titre de la Convention d'Aarhus et d'autres accords multilatéraux intéressant les travaux menés au titre du Protocole. Des délégations ont présenté des renseignements complémentaires.

49. La Réunion a décidé d'étudier les moyens de continuer à promouvoir les synergies entre le Protocole, la Convention d'Aarhus et d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement.

### **B. Évolution mondiale et régionale en ce qui concerne les questions relatives aux registres des rejets et transferts de polluants**

50. Les représentants d'organes participant à des activités mondiales et régionales d'élaboration et de mise en œuvre de registres des rejets et transferts de polluants ont informé la Réunion de leurs activités.

51. Le représentant de l'UNEP a félicité le secrétariat, les Parties à la Convention d'Aarhus et les Parties au Protocole d'avoir remporté un succès historique. L'UNEP est le siège des secrétariats de plusieurs instruments internationaux juridiquement contraignants spécialisés dans les produits chimiques, et un certain nombre des instruments en question mentionnent les RRTP comme étant un outil permettant de parvenir à leurs objectifs. Des registres de polluants accessibles au public sont les principaux systèmes d'information concernant les rejets et transferts de substances susceptibles de provoquer des dommages à l'environnement ou à la santé humaine. Les corrélations spécifiques entre le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants et la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ont été mises en évidence. Dans ce contexte, il convient également d'éviter les chevauchements.

52. Le représentant de l'OCDE a présenté les activités de l'OCDE en matière de RRTP, qui s'inscrivent dans le cadre du Programme de l'OCDE sur l'environnement, la santé et la sécurité, lancé au début des années 70. L'Équipe spéciale des RRTP de l'OCDE a été créée sous les auspices du Comité des politiques de l'environnement, et chargée de superviser les travaux en la matière. Les résultats de l'enquête de l'OCDE de 2009 sur la mise en œuvre des RRTP et les activités et travaux de l'Équipe spéciale des RRTP ont été présentés. À sa prochaine réunion, l'Équipe spéciale examinera, entre autres, un projet concernant les rejets des produits et des activités futures.

53. La Réunion a également pris note du rapport du secrétariat sur les activités du Groupe international de coordination des registres des rejets et transferts de polluants<sup>6</sup>. Les discussions sur ces questions se sont poursuivies au cours du segment de haut niveau organisé au titre du point 15 de l'ordre du jour.

## VIII. Déclaration de Genève

54. La Réunion des Parties a examiné un projet de déclaration de Genève (ECE/MP.PRTR/2010/L.1), qui renfermait une déclaration d'engagement et de principe concernant le Protocole et, notamment, la coopération dans la mise en œuvre d'activités prioritaires. Le projet de déclaration avait été établi par le Bureau en coordination avec le secrétariat, conformément à un accord de procédure adopté par le Groupe de travail des registres des rejets et transferts de polluants à sa sixième réunion (ECE/MP.PP/AC.1/2008, par. 32), en tenant compte des commentaires reçus des Parties et des autres parties prenantes.

55. Les délégations ont révisé le texte et adopté la Déclaration de Genève par consensus<sup>7</sup>.

## IX. Segment de haut niveau<sup>8</sup>

56. Le segment de haut niveau de la session a été ouvert et présidé Par M. Phillippe Henry, Ministre wallon de l'environnement. M. Andrey Vasilyev, Sous-Secrétaire exécutif de la CEE, a prononcé une allocution de bienvenue au nom de M. Ján Kubiš, Sous-Secrétaire général de l'ONU et Secrétaire exécutif de la CEE. Notant que le Protocole a établi une nouvelle norme internationale en matière d'accès du public à l'information concernant les menaces que les émissions toxiques font peser sur l'environnement, M. Vasilyev a souligné que l'instrument permettait aux citoyens de se renseigner sur les principales sources d'émissions polluantes dans leur voisinage immédiat simplement en se rendant sur Internet. La présente session, qui a mis fin à un processus préparatoire de sept ans, ouvre également une nouvelle phase dans les travaux, centrée sur l'application pratique et l'extension du champ géographique d'application de la Convention, avec l'adhésion de nouveaux États<sup>9</sup>.

---

<sup>6</sup> À l'heure actuelle, la CEE fournit un appui en termes de secrétariat au Groupe international de coordination de registres des rejets et transferts de polluants.

<sup>7</sup> La Déclaration est annexée au présent rapport (ECE/MP.PRTR/2010/2/Add.1).

<sup>8</sup> On trouvera les textes des déclarations prononcées lors du segment de haut niveau à l'adresse: <http://www.unece.org/env/pp/mop1.htm>.

<sup>9</sup> Le texte intégral de cette déclaration peut être consulté à l'adresse: [http://www.unece.org/press/execsec/2010/jk\\_20\\_22April\\_2010.htm](http://www.unece.org/press/execsec/2010/jk_20_22April_2010.htm).

57. M. Jan Dusík, Président de la Réunion des Parties à la Convention d'Aarhus, a également fait une déclaration liminaire dans laquelle il a souligné qu'il était primordial que le public ait accès à l'information pour mieux pouvoir participer à l'examen des questions en matière d'environnement. L'intérêt du Protocole réside dans le fait qu'il fait appel à des parties prenantes multiples, ce qui en fait un instrument utile et efficace dans la réalisation des objectifs afférents aux divers aspects de la gouvernance environnementale internationale, notamment dans la gestion des substances chimiques et des changements climatiques. Il faut tendre à une application aussi large que possible du Protocole dans un nombre de pays aussi large que possible. Il importe également de garder à l'esprit que les ressources investies dans l'application du Protocole procurent des avantages à la fois pour les États, pour le secteur privé et pour le public<sup>10</sup>.

## **A. Progrès, possibilités et difficultés liés au développement de registres des rejets et transferts de polluants**

58. Les Ministres et les chefs de délégation des Parties, signataires et autres États, de même que les principaux représentants des organisations internationales, régionales et non gouvernementales et du secteur privé ont ensuite fait état de leurs expériences passées et de leurs difficultés à venir s'agissant des RRTP. Des exposés, des discussions thématiques et un débat général ont également eu lieu pendant le segment. Des liaisons vidéo et audio ont été mises en place pour faciliter la participation de certains représentants.

### **1. Discussion thématique**

59. Les participants ont été invités à présenter leurs points de vue concernant les progrès, les possibilités et les difficultés liés à la création de registres des rejets et transferts de polluants:

a) Un représentant de la Direction général de l'environnement de la Commission européenne a noté que l'utilisation croissante du Registre européen des rejets et transferts de polluants donnait aux citoyens la possibilité de participer à l'examen des questions environnementales et aux décisions en la matière. Par ailleurs, son contenu multimédia et son approche intégrée permettent de se faire une idée précise des principales pressions que les activités industrielles exercent sur l'environnement. Les outils mis en place dans le cadre des systèmes d'information géographique (SIG) sont utilisés pour visualiser les données collectées, et un outil basé sur le Web a été lancé en novembre 2009 afin de recueillir des données environnementales sur les émissions de quelque 25 000 installations réparties dans l'UE. Le Registre européen représente déjà un progrès important pour l'industrie, les ONG et les autorités compétentes, et il pourrait être amélioré si les données concernant les rejets de sources diffuses telles que les transports, la navigation, l'aviation et la combustion domestique y étaient intégrées;

b) M. Raimonds Vejonis, Ministre letton de l'environnement, a fait une présentation vidéo dans laquelle il a relevé que le Protocole permettait l'accès à l'information concernant non seulement la situation d'un pays donné, mais aussi celle des autres pays. Le Protocole requiert la production d'une information suffisante et d'accès facile pour garantir au public les moyens de s'informer sur la pollution et sur son impact sur la santé humaine. Dans ce contexte, le Registre letton des rejets et transferts de polluants constitue une ressource qui offre au public une information claire et compréhensible sur les impacts des différents polluants sur la santé humaine, ainsi que sur les régions réellement

---

<sup>10</sup> On trouvera le texte intégral de cette déclaration à l'adresse:  
[http://www.unece.org/env/documents/2010/pp/MoPP-1-HLS/Dusik\\_HLS\\_MOP1\\_FIN.pdf](http://www.unece.org/env/documents/2010/pp/MoPP-1-HLS/Dusik_HLS_MOP1_FIN.pdf).

ou potentiellement contaminées. Le Protocole est appelé à devenir un des outils les plus efficaces pour communiquer de l'information sur l'environnement aux sociétés;

c) Le Vice-Directeur de l'Office fédéral suisse de l'environnement a expliqué que, depuis 2009, le Registre suisse des rejets et transferts de polluants fournissait au public des renseignements sur les rejets de polluants spécifiques dans l'atmosphère, l'eau et les sols, ainsi que sur les transferts de déchets et de polluants dans les eaux usées. Il a souligné que la communication était importante pour mobiliser le soutien des parties prenantes et les associer aux décisions politiques, organisationnelles et techniques. L'Office fédéral a pour objectif de faire en sorte que toutes les parties prenantes aient connaissance de cet outil et utilisent l'ensemble de son potentiel;

d) Le Directeur général de la qualité de l'air et de l'environnement industriel du Ministère espagnol de l'environnement et des affaires rurales et maritimes a dit que le Registre espagnol des rejets et transferts de polluants se voulait être un outil électronique intégré de collecte, de gestion et de diffusion des données qui donne au public l'accès aux inventaires des installations, aux informations générales concernant le registre et aux documents et liens pertinents. L'objectif du Ministère est d'aider le public à mieux comprendre et exploiter l'information fournie par le système et d'améliorer la qualité et la comparabilité des données, ainsi que les procédures de transmission de l'information. Les données contenues dans le registre des rejets et transferts de polluants, qui sont particulièrement importantes pour définir les priorités et objectifs afférents à plusieurs politiques dans le domaine de l'environnement, sont utilisées, par exemple, pour évaluer les besoins s'agissant de l'application de la législation relative à la responsabilité environnementale. Le Ministère espagnol de l'environnement est prêt à coopérer en ce domaine avec les autres pays, particulièrement avec les pays d'Amérique latine;

e) Un représentant de la Mission permanente de la Croatie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève est intervenu au nom du Ministère croate de la protection de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la construction. Il a décrit la procédure suivie par la Croatie pour créer un registre national de la pollution environnementale. Le Registre croate des rejets et transferts de polluants fait actuellement partie du site Web de l'Agence croate de l'environnement, qui renferme des données accessibles au public; cependant, il est prévu de créer un site distinct pour le registre, qui renfermera davantage de données en accès public et qui permettra à la Croatie de produire des rapports de performance environnementale appropriés destinés à la Commission européenne, lorsque le pays aura adhéré à l'UE;

f) Un représentant de «Amis de la Terre Europe» a fait un certain nombre de commentaires concernant, notamment, l'utilité de la cartographie telle qu'elle se présente dans le Registre du Royaume-Uni, et le fait que l'Agence de l'environnement du Royaume-Uni est allée au-delà des prescriptions du Protocole de la CEE en exigeant des données sur les résultats commerciaux et l'utilisation de l'énergie, de l'eau et des matières premières, dans le but d'aider les entreprises à améliorer leur efficacité. Le fait de combiner les données des registres des rejets et transferts de polluants avec d'autres données peut apporter aux citoyens un moyen puissant de contester les permis de polluer et les décisions en matière de planification. Dans un premier temps, les systèmes de registres peuvent prendre une forme relativement simple, puis évoluer en tirant parti des synergies avec les autres ensembles de données. Les responsables de la réglementation, les entreprises, les chercheurs et les citoyens ont beaucoup d'informations à partager et ont tout à gagner d'une communauté foisonnante autour des RRTP;

g) Le Directeur général des registres de gestion de la qualité de l'air et des rejets et transferts de polluants du secrétariat à l'environnement et aux ressources naturelles du Mexique, présentant le RRTP mexicain, a indiqué que ce registre couvrait 104 substances et constituait le premier instrument accessible au public d'information sur la pollution au

Mexique. La réduction des émissions de substances nocives d'origine industrielle contribue à renforcer la crédibilité des pouvoirs publics et la confiance placée en eux. Parmi les difficultés à venir figurent l'inclusion de nouvelles substances toxiques et écotoxiques, le développement d'une nouvelle plate-forme électronique et la création d'un dispositif automatisé d'examen de l'information destiné à optimiser le traitement de l'information et à renforcer la fiabilité et la cohérence de l'information. Le Mexique est disposé à partager son expérience en matière de création et d'actualisation de son RRTP;

h) Le Chef de l'Inspection de la protection de l'environnement en Pologne a fait savoir que son pays, quoi que n'étant pas Partie au Protocole, avait entrepris un travail préparatoire en vue d'y adhérer et de le mettre en œuvre. La réglementation relative au registre sur les rejets et transferts de polluants a été approuvée, et des inspections régionales ont été désignées comme étant les autorités régionales. Par la suite, un portail Internet et un système électronique de traitement et de communication des données ont été créés, et des guides méthodologiques ont été préparés pour les différents secteurs d'activité industrielle. Le Registre polonais des rejets et transferts de polluants pourrait contribuer à améliorer de façon substantielle l'efficacité du système national de redevances et d'amendes écologiques déjà en place en permettant la double vérification et la validation des données pertinentes. En outre, lorsqu'il sera invité à maturité, le registre pourra inciter les entreprises à respecter pleinement leur obligation de rendre compte à l'autorité responsable;

i) Un représentant de l'Agence fédérale de l'environnement allemande a indiqué que l'Allemagne fournissait au public de l'information sur les rejets et transferts de polluants depuis juin 2009, ce qui donnait aux acteurs industriels la possibilité de faire part de leurs efforts et de leurs résultats en matière d'assainissement de l'environnement. Les RRTP contribuent à renforcer la transparence et améliorent l'accès à l'information sur l'environnement, stimulant ainsi le dialogue entre le public, les responsables politiques et les industriels. Le Registre allemand des rejets et transferts de polluants, qui s'inscrit dans le cadre de l'initiative allemande e-gouvernement 2.0, a été reconnu par la Commission européenne comme constituant un exemple de meilleure pratique d'e-gouvernement en Europe. Il a été entièrement programmé à partir de logiciels libres de droits, et tous les participants sont invités à l'utiliser ou à contribuer à son amélioration, et à faire connaître leurs résultats. Le logiciel et les interfaces seront publiés sur le site Web du Semantic Interoperability Centre Europe (SEMIC.EU), à l'adresse: <http://www.semic.eu/semantic/view/Asset/Asset.SingleView.xhtml?id=59649>;

j) Un conseiller principal de l'Agence norvégienne sur le climat et la pollution a fait un exposé détaillé sur le Registre norvégien des rejets et transferts de polluants, qui couvre les émissions dans l'atmosphère et dans l'eau, ainsi que les déchets industriels. Il a expliqué comment le flux de données entre l'industrie et les décharges, d'une part, et le registre, d'autre part, avait été mis en place, et comment il avait été possible d'inclure les émissions provenant des transports;

k) Un expert principal du Centre régional pour l'environnement (CRE) pour l'Asie centrale et l'Europe orientale est intervenu au nom du Directeur exécutif du CRE, et a partagé l'expérience du CRE en matière de création de capacités dans les pays d'Europe du Sud-Est et présenté plusieurs recommandations concernant la création effective de registres des rejets et transferts de polluants. Parmi les principales nécessités et difficultés concernant le développement des RRTP dans les pays d'Europe du Sud-Est figuraient le travail législatif et le cadre institutionnel nécessaire à l'intégration de la collecte de données et du flux d'information. Entre autres activités, le CRE apportera son concours aux préparatifs en vue de la ratification du Protocole, à l'organisation d'ateliers et de formations pour les membres des autorités, les industriels et les ONG, et à l'exécution d'un projet pilote sur la création de capacités financé par l'Initiative environnement et sécurité (ENVSEC);

1) Le Directeur du Centre d'information Volgograd-Ecopress (Fédération de Russie) a décrit les difficultés rencontrées dans la création de registres des rejets et transferts de polluants et présenté les solutions à ces difficultés. Il a, notamment, mis en évidence l'importance d'une collecte de données fiables, le caractère systématique et cohérent des rapports transmis, notamment, par le secteur privé, la formation et les autres possibilités d'éducation proposées en interne, et les problèmes de langage dans le contexte des systèmes de RRTP. Il a évoqué l'expérience spécifique des ONG dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.

## 2. Débat général

60. Au cours du débat général consacré à ce même thème, les délégations ont commenté leur expérience en matière de création ou d'exploitation de registres des rejets et transferts de polluants, ainsi que les possibilités et les difficultés y afférentes. Certains intervenants ont fait part de leur souhait d'évaluer l'influence des polluants sur la diversité biologique et de renforcer le travail en réseau et les échanges d'informations. L'importance de ces registres dans les analyses compétitives des entreprises a également été soulignée.

## B. Initiatives régionales et mondiales visant à promouvoir l'élaboration de registres des rejets et transferts de polluants

61. La Réunion a ensuite examiné les initiatives mondiales et régionales visant à promouvoir l'élaboration de registres des rejets et transferts de polluants. Quelques exposés ont été présentés; ils ont été suivis d'une discussion thématique et d'un débat général.

### 1. Discussion thématique

62. Les participants ont été invités à présenter leurs points de vue concernant les initiatives mondiales et régionales visant à promouvoir l'élaboration de registres des rejets et transferts de polluants:

a) Le Président du Groupe international de coordination des registres des rejets et transferts de polluants, également Directeur adjoint de l'UNITAR, a rappelé les grandes étapes historiques du développement des registres des rejets et transferts de polluants depuis le Sommet de Rio de 1992, expliquant comment cette idée était apparue. Le PNUE, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation mondiale de la santé et l'OCDE, entre autres, ont été associés à ce processus et aux activités menées au fil des ans, telles que l'organisation d'une grande conférence, en 1998, par le Japon et l'OCDE, en collaboration avec le PNUE et l'UNITAR. Les succès remportés ont fait naître un élan mondial qui tend à s'amplifier. La première session de la Réunion des Parties au Protocole offrait une excellente occasion de promouvoir le dialogue dans les pays et entre eux;

b) M. Michel Amand, Président de la Réunion des Parties au Protocole, est intervenu en sa capacité de Président de l'Équipe spéciale des registres des rejets et transferts de polluants de l'OCDE. Créée en 1999, l'Équipe spéciale de l'OCDE réunit chaque année des experts de la mise en œuvre des registres dans les pays de l'OCDE, ainsi que des représentants d'institutions, des industries et des ONG, dans le but d'échanger des informations et des données d'expérience. Au cours des dernières années écoulées, d'importants progrès ont été faits dans la mise en œuvre des registres, notamment avec l'entrée en vigueur du Protocole de la CEE et l'adoption du Règlement de l'UE sur les registres des rejets et transferts de polluants. L'OCDE a également contribué au développement des registres par la publication de documents d'orientation et de documents techniques, auxquels le public a accès via le Centre de ressources sur les techniques d'estimation des rejets aux fins de la constitution des RRTP. Ces activités ont été promues

par la création d'un portail Internet sur les registres, géré par Grid Arendal avec l'appui financier du Fonds d'affectation spéciale pour la Convention d'Aarhus et sous l'égide de la CEE. L'OCDE élabore par ailleurs un outil basé sur les systèmes d'information géographique (SIG) pour permettre une meilleure visualisation des données disponibles sur les rejets et transferts de polluants et améliorer la comparabilité des données recueillies, dans le but de faciliter l'évaluation de l'application du Protocole. Les synergies et la coopération entre l'OCDE et la CEE sont remarquables, et il est à souhaiter que cette coopération, de même que la participation des parties prenantes, continueront à se développer et à faciliter l'exercice du «droit de savoir»;

c) Un représentant de l'UNITAR, s'exprimant au nom du Secrétaire exécutif de la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement (CCAD), a indiqué que les objectifs stratégiques du Plan centraméricain pour l'environnement 2010-2014 portait sur la participation des citoyens et les partenariats entre les secteurs public et privé, ainsi que sur la réduction de la pollution à travers des mesures telles que la création de registres des rejets et transferts de polluants dans la région et la promotion d'un accord régional sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. Le développement de systèmes nationaux de registres des rejets et transferts de polluants a déjà commencé au Costa Rica, en République dominicaine, à El Salvador, au Guatemala, au Honduras et au Nicaragua, avec l'appui de l'Agence pour le développement international et de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, de la CCAD et de l'UNITAR. Le Gouvernement espagnol a également apporté un appui financier pour permettre la poursuite de la mise en œuvre des registres et des activités connexes, principalement en Amérique centrale;

d) Un responsable du secrétariat du programme du PNUE «Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques» a expliqué que l'Approche stratégique se caractérisait par un cadre d'orientation très général dont la finalité était la réalisation des objectifs du Plan d'exécution de Johannesburg, qui était de faire en sorte que d'ici à 2020, les produits chimiques soient fabriqués et utilisés de façon à réduire au minimum les impacts sur la santé humaine et l'environnement. L'Approche stratégique, qui réunissait une participation large et diversifiée, comprenait plus de 170 gouvernements et plus de 70 ONG, ainsi que diverses institutions des Nations Unies. Le secrétariat de la Convention d'Aarhus servait de centre de liaison officiel. La gouvernance efficace, les connaissances et l'information sont au cœur de l'Approche stratégique, mais aussi de la Convention d'Aarhus et de son Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants. L'Approche stratégique, qui vise à appuyer la création de capacités dans les pays en développement, les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays en transition, a consacré 20 millions de dollars É.-U. à cette fin au cours des quatre dernières années écoulées. Des projets portant sur des registres des rejets et transferts de polluants ont été financés en Géorgie et au Panama, et les pays sont de plus en plus nombreux à prendre en compte la question de ces registres dans le contexte plus large des plans de mise en œuvre de l'Approche stratégique. Les parties prenantes avaient également la possibilité de soulever, d'ici novembre 2010, c'est-à-dire avant la troisième session de la Conférence sur la gestion internationale des produits chimiques, des questions en rapport avec les registres susceptibles d'être considérées comme présentant un intérêt particulier. L'Approche stratégique a fait des registres des rejets et transferts de polluants une composante à part entière de l'action internationale pour la gestion des produits chimiques, et elle est prête à coopérer pour prolonger les succès remportés jusqu'à présent, succès qui se sont traduits par la tenue de la première session de la Réunion des Parties au Protocole.



## 2. Débat général

63. Au cours du débat général qui a suivi, plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité de continuer à travailler sur la question de la comparabilité des données, à échanger de l'information, à créer des capacités et à mettre en œuvre des stratégies de communication.

64. Le Président a clos le débat en soulignant le potentiel prometteur des projets et des synergies mentionnées par les divers intervenants.

## X. Élection des membres du Comité d'examen

65. Sur la base des consultations (voir le paragraphe 21 plus haut), la Réunion a élu par consensus les candidats au Comité d'examen jusqu'à la fin de la deuxième session de la Réunion des Parties: M. Merab Barbakadze (Géorgie); M. Akos Fehervary (Hongrie); M. Sveto Vasileski (ex-République yougoslave de Macédoine); et M. Alistair McGlone (Royaume-Uni). Les candidats ci-après ont été élus au Comité jusqu'à la fin de la troisième session de la Réunion: M. Gor Movsisyan (Arménie); M. Fritz Kroiss (Autriche); M<sup>me</sup> Martina Sorsa (Croatie); M. Didier Guiffault (France); et M<sup>me</sup> Barbara Rathmer (Allemagne).

## XI. Date et lieu de la deuxième session ordinaire

66. S'agissant de la disposition de l'article 17 du Protocole qui stipule que la Réunion tient ses sessions ordinaires juste après les réunions ordinaires des Parties à la Convention d'Aarhus ou en parallèle avec elles, sauf si les Parties au Protocole en décident autrement, il a été décidé que la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole se tiendrait juste après la cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention d'Aarhus, à une date à préciser.

## XII. Questions diverses

67. Réagissant à un certain nombre de demandes, le secrétariat a informé la Réunion des problèmes internes du Service de la gestion de la documentation de l'Office des Nations Unies à Genève, problèmes qui ont empêché le traitement de la documentation de la Réunion en temps voulu, alors que le secrétariat avait soumis ladite documentation suffisamment à l'avance. C'est seulement après une correspondance active et diverses réunions, auxquelles ont pris part le Secrétaire exécutif de la CEE et le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève et leurs cabinets respectifs, qu'il a été possible de faire en sorte que la documentation soit traitée une semaine à peine avant l'ouverture de la session. C'est pourquoi les documents, particulièrement dans leurs versions française et russe, ont été communiqués avec un retard important.

68. La France et la Belgique, appuyées par le Luxembourg et la Suisse, ont rappelé que le multilinguisme à l'ONU, notamment dans la documentation, faisait l'objet de la résolution 63/306 du 30 septembre 2009 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Elles ont regretté que les traductions françaises des documents officiels n'aient pas été fournies dans les délais prévus par le règlement intérieur des organes de tutelle de la Convention et du Protocole, soit six semaines au moins avant l'ouverture de la session de la Réunion des Parties. Elles ont prié le Secrétaire exécutif de la CEE de se montrer particulièrement vigilant dans l'application des dispositions relatives à l'interprétation et à la traduction des documents dans le cadre du Protocole, telles qu'énoncées aux articles 10, 25 b) et c), 44 et

46 du règlement intérieur. Elles ont également prié le secrétariat de les informer de l'évolution de la situation et des mesures prises à cet égard.

### **XIII. Adoption du rapport**

69. La Réunion a prié le secrétariat de distribuer un projet de rapport à toutes les délégations. Après une brève période au cours de laquelle les délégations pourraient faire des commentaires, le Président et le Bureau parachèveraient le rapport en coopération avec le secrétariat.

---